



Signature du Contrat de territoire de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral

Ce vendredi 30 janvier, Hervé Morin, Président de la Région Normandie, Bertrand Bellanger, Président du Département de la Seine-Maritime, et Laurent Vasset, Président de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral, signent un nouveau Contrat de Territoire pour la période 2023-2027, en présence des Maires et des élus communautaires.

Le contrat de territoire a pour objet principal de faciliter et de concrétiser des projets d'investissements structurants destinés à favoriser le développement local durable et l'attractivité du territoire. Fruit d'une construction partagée, il traduit le croisement entre la stratégie du territoire de l'Agglomération et les orientations régionales et départementales. Cet outil de développement accompagne les intercommunalités et leurs communes membres dans la concrétisation de projets, travaux, équipements, aménagements structurants contribuant aux grands enjeux de développement des territoires, tant à l'échelle locale que départementale ou régionale.

Treize projets, dont 11 soutenus par le Département pour un montant de plus de 4,2 millions d'euros et 9 soutenus par la Région pour un montant de plus de 3,10 millions d'euros sont inscrits au Contrat de territoire de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral. Les maîtres d'ouvrage participent à hauteur de 12 500 0000 €. D'un montant total de plus de 25,44 millions d'euros, ils s'articulent autour de plusieurs axes :

- Attractivité économique et touristique
- Développement d'une politique de services publics de proximité et d'équipements en réponse aux besoins des habitants
- Renforcement de l'offre de santé et lutte contre la désertification médicale
- Revitalisation de centre-ville et centre-bourgs
- Actions en faveur de la transition énergétique et environnementale
- Développement et gestion des mobilités douces.

Les 13 projets, déjà engagés ou réalisés pour certains, qui figurent au contrat de territoire :

- **La rénovation du centre aquatique intercommunal de Fécamp (soutien du Département : 600 000 € et de la Région : 450 000 €)**

L'opération (réalisée) concerne la réhabilitation et la rénovation, après sinistre, du centre aquatique de l'Agglomération ; il est utilisé notamment par les scolaires des communes de l'Agglomération. Le centre comprend un bassin de 25 mètres (8 lignes), un bassin d'activités permettant les apprentissages, et un bassin ludique. Le projet prévoit également des espaces de détente, dont un espace de bien-être entièrement refait (avec hammam, sauna...), et de loisirs (toboggan, aire de jeux aquatiques extérieure).

- **La création d'un centre de santé intercommunal à Fécamp (soutien du Département : 570 000 € et de la Région : 150 000 €)**

Le centre de santé intercommunal comprend actuellement 9 médecins et deux infirmières. Le projet de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral consiste en la construction d'un nouvel ensemble immobilier d'environ 1 000 m², plus adapté et plus attractif, qui permettrait d'accueillir de nouveaux professionnels et des stagiaires. Celui-ci comprendra 20 cabinets et sera localisé sur le site du siège de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral, en lieu et place des ateliers techniques, actuellement à l'état de friche. Il est prévu d'y intégrer une Maison Sport-Santé (200 m²) pour promouvoir auprès du grand public, tous âges confondus, l'activité physique comme clé de voute d'une bonne santé.

- La liaison cyclable Vélomaritime / Véloroute du Lin (soutien de la Région : 553 500 € et du Département : 430 000 €)

Il s'agit d'un projet d'itinéraires cyclables sécurisé de 8 600 mètres au sein du Parc d'activités des Hautes Falaises, entre le parc et les communes de Fécamp et de Saint-Léonard. Il permet de relier la Vélomaritime (itinéraire européen) et la Véloroute du Lin (itinéraire régional). Il répond à plusieurs enjeux majeurs :

- favoriser les mobilités douces actives pour les trajets domicile-travail,
- relier les zones d'emploi et résidentielles du territoire,
- offrir une alternative durable à la voiture pour les déplacements quotidiens.

- Le regroupement des activités de tennis à Fécamp (soutien de la Région : 450 000 € et du Département : 100 000 €)

A la suite de la fusion des deux associations qui se consacraient à la pratique du tennis, la Ville de Fécamp souhaite réaménager sur un même site les équipements sportifs dédiés. Le projet permettra de regrouper sur un même site baptisé "Nid de verdier" :

- deux courts de tennis extérieurs,
- trois courts de tennis couverts,
- trois pistes de paddle,
- un nouveau Club House (après démolition de l'ancien).

Cette opération vise aussi le maintien du label « sport handicap » destiné à intégrer des personnes en situation de handicap dans leurs activités sportives.

- L'aménagement de l'espace « Jules Ferry » à Fécamp (soutien du Département : 793 000 € et de la Région : 100 000 €)

La Ville de Fécamp souhaite réhabiliter un bâtiment destiné à accueillir des activités culturelles et de loisirs, et aménager les abords de cet équipement situé en centre-ville en espace public favorable aux animations de plein air et rencontres entre habitants. L'intervention de la Région portera uniquement sur les espaces publics (hors parking). L'objectif est double :

- valoriser un espace délaissé (friches, bâtiments vétuste, parkings peu attractifs),
- créer un lieu de vie et de passage, à la fois fonctionnel, culturel et commercial, en lien avec les pôles dynamiques du centre-ville.

- La création d'un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire à Valmont (soutien du Département : 420 000 € et de la Région : 200 000 €)

La commune de Valmont souhaite installer un PSLA dans les locaux de l'ancienne école maternelle. En fonction des espaces disponibles, 15 cabinets / espaces de consultation seraient aménagés (10 à destination de médecins, 5 à destination d'activités médicales annexes ou paramédicales).

- L'extension du parc d'activités économiques des Hautes-Falaises à Saint-Léonard et Froberville (soutien de la Région : 800 000 €)

Le Parc d'Activités des Hautes Falaises est actuellement organisé sur une surface de 90 ha, et accueille 50 entreprises qui emploient 1 500 salariés environ. Le projet d'extension porté par l'Agglomération représente 14 ha et permettra le développement et l'accueil des entreprises.

- La revitalisation du centre bourg et construction d'une salle de tennis à Saint-Léonard, phase 2 (soutien du Département : 360 000 € et de la Région : 200 000 €)

Le choix d'un équipement de tennis couvert répond aux attentes du club de 140 adhérents, qui manque de disponibilités sur les courts existants. Les derniers résultats sportifs du club, qui va évoluer en RM 1 en 2026, nécessitent de jouer à brève échéance sur courts couverts.

Ce projet d'un nouvel équipement sportif s'inscrit dans un programme global d'aménagement du centre-bourg de Saint-Léonard comprenant la création d'un parc urbain et de nouvelles habitations individuelles et collectives (résidence intergénérationnelle). Il vise aussi à favoriser le lien social et la mixité intergénérationnelle par l'implantation d'un city-stade, d'un parcours de santé et d'un boulodrome.

– **La création d'un pôle de mobilité douces aux Loges (soutien du Département : 200 000 €)**

Le projet de création d'un pôle de mobilités douces sur le site de la gare des Loges constitue une action emblématique du programme d'actions de la démarche Grand Site Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre, portée par le Syndicat Mixte du grand Site. Le programme de travaux, prévu sur 2026 pour une mise en service 2027, prévoit les réalisations suivantes :

- la création d'un parking paysager et d'une aire de camping-car,
- l'aménagement d'un espace pique-nique convivial et intégré,
- l'installation d'un stationnement sécurisé pour vélos avec bornes et recharges Wi-Fi,
- la requalification des abords de la gare, avec démolition de hangars vétustes et création d'une voie cyclable vers le centre-bourg,
- la valorisation du site de vélorail, en lien avec l'association gestionnaire.

– **La revitalisation du centre bourg avec l'aménagement de chemins piétonniers à Valmont (soutien du Département : 460 354 €)**

Le projet (réalisé), porté par la commune de Valmont, consiste à requalifier les voiries des rues Crochemore (le long de la RD 150), Vieux Moulin, Princes de Monaco, Pierre Six et Louis Barbier dans le but de valoriser les espaces publics du centre-bourg, améliorer la qualité de vie des habitants et visiteurs et réduire la consommation énergétique par l'éclairage LED.

– **Aménagements urbains de la Presqu'île du Grand Quai en perspective de la future implantation du Thalasso 4* (soutien du Département : 97 000 €)**

La Ville de Fécamp poursuit sa transformation urbaine sur l'interface ville-port, amorcée il y a une dizaine d'années avec l'ouverture du Musée des Pêcheries. Le projet vise à :

- préparer la future implantation d'un hôtel thalasso de haut standing par une requalification qualitative des espaces publics de la presqu'île,
- créer une interface cohérente entre les différentes activités du site : portuaires, touristiques, culturelles et industrielles,
- favoriser la déambulation, la détente, et la mise en valeur du patrimoine et des commerces locaux,
- assurer l'accessibilité, la sécurité et la fonctionnalité des espaces pour tous les usagers.

Le soutien départemental est ciblé sur les travaux de requalification des espaces publics de la rue Commandant Riodel.

– **La requalification de la traversée de centre-bourg (RD 926) à Ypreville-Biville (soutien du Département : 262 865 €)**

Le projet porté par la commune d'Ypreville-Biville vise à requalifier la traversée du bourg située sur la RD 926 (route de Fécamp), axe structurant de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral. Il s'inscrit dans une logique de sécurisation, de valorisation paysagère, et d'amélioration du cadre de vie, tout en répondant aux enjeux de développement durable et d'accessibilité. Les travaux (requalification de la voirie, plantation de haies, mobilier urbain) sont ciblés sur la route de Fécamp (RD 926), les croisements et les passages piétons.

– **La modernisation du commerce (ACTe- Aide aux Commerce des territoires - 200 000 € d'aide régionale)**

Considéré comme un territoire moins doté, le territoire bénéficiera de 4 € de la Région pour

1 € intercommunal pour soutenir la modernisation des commerces situés en centre-bourg.

Le dispositif ACTe a pour objectif de participer à la redynamisation des centres en y favorisant le maintien et la modernisation des commerces. Pour ce faire, la Région investit très fortement, en créant ainsi un effet levier important pour soutenir les entreprises souhaitant réaliser des investissements de modernisation de leurs commerces.

« Depuis 2017, nous avons mis en œuvre avec les territoires un instrument très efficace. La Région Normandie a mis en place une politique de contractualisation pour soutenir les projets d'investissements des territoires normands. Dans le cadre de la première contractualisation, de nombreux projets portés par l'Agglomération Fécamp Caux Littoral, ont d'ores et déjà bénéficié du soutien de la Région sur la période 2017-2022. À travers ce nouveau contrat, la Région et l'Agglomération Fécamp Caux Littoral réaffirment leur volonté de soutenir des projets structurants, qui répondent aux besoins des habitants et contribuent à l'attractivité du territoire. Neuf nouveaux projets seront accompagnés par la Région dans ce cadre » a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie

« Le Département de la Seine-Maritime est le premier partenaire des communes dans leurs investissements. En 10 ans, le nombre de projets soutenus a triplé et en 2024, plus de 30 millions d'euros d'aides aux communes et à leurs groupements ont été alloués. Avec un soutien total de plus de 4 millions d'euros, le Département rend possible 11 des 13 projets contenus dans ce contrat de territoire avec la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral. Grâce à cet outil qui a montré sa pertinence et son efficacité, la collectivité départementale joue pleinement son rôle de protecteur des territoires, de garant de la solidarité territoriale, d'aménageur efficace et équitable des espaces. C'est tout le sens de notre politique en direction des territoires, c'est tout le sens des contrats territoriaux de développement » a rappelé Bertrand Bellanger, Président du Département de la Seine-Maritime.

« Grâce au soutien de la Région Normandie et du Département de la Seine-Maritime, le Contrat de territoire de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral compte 13 projets ambitieux qui permettent de renforcer l'action de l'intercommunalité et des communes dans de nombreux domaines. De nouveaux équipements, aménagements et projets concrets et utiles à la population peuvent ainsi voir le jour en faveur du développement économique, de l'offre de santé, de la mobilité douce, de la dynamisation des centre villes et centres-bourgs, du sport, des pratiques culturelles et associatives, ou de la production d'énergies renouvelables » précise Laurent Vasset, Président de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

Contacts presse :

- Région Normandie : Laure Wattinne – 06 44 17 55 41 – laure.wattinne@normandie.fr -

Département de la Seine-Maritime : Aurélia Jublin-Chartier – 06 61 33 07 26 – aurelia.jublin-chartier@seinemaritime.fr

- Agglomération Fécamp Caux Littoral : Christine Luciani - 02 35 10 55 88